



Commission Régionale Féminine SAISON 2024 / 2025

PROCÈS-VERBAL N°22

Réunion du mardi 07 janvier 2024

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

APPEL A CANDIDATURES **FINALE COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF – SENIORS FEMININES**

Chaque fin de saison est marquée par les finales des Coupes de PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F. des différentes compétitions régionales.

L'organisation de ces manifestations s'effectue en pleine collaboration entre la Ligue, le club et la Mairie d'accueil.

Les clubs souhaitant accueillir la finale de la **Coupe de Paris CREDIT MUTUEL IDF – Seniors Féminines** - sont invités à faire acte de candidature auprès de la Ligue. Les candidatures sont à adresser au Secrétaire Général.

La finale aura lieu soit la semaine du 19 mai soit celle du 26 mai 2025.

FLEURY 91 FC – 524861

La Commission prend note des différentes demandes de modifications du club sur la date du samedi 25/01/2025 liées aux problématiques d'occupation des terrains en raison d'une rencontre de National 2 sur le stade A. Gentelet.

Après étude de la planification des rencontres sur le stade Lascombes, la Commission propose la planification des 3 rencontres ci-dessous au stade Lascombes

Seniors Fém. R1 - 28224877 FLEURY 91 FC 2 / SARCELLES AAS 2– coup d'envoi 18h00

U15F R1 - 28224088 FLEURY 91 FC 1 / SARCELLES AAS 1– coup d'envoi 16h00

U15F R3 - 29525767 FLEURY 91 FC 2 / DAMMARIE LES LYS FC 1– coup d'envoi 14h00

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF U18F**Tour n°2****30112561 MUREAUX OFC 1 / PARIS ST GERMAIN FC 1 du 11/01/2025**

La Commission,

Pris connaissance de la demande de l'OFC MUREAUX pour jouer sur le terrain en herbe du stade Léo Lagrange,

Considérant que cette modification s'accompagne d'un changement de surface de jeu (passage de Synthétique à pelouse),

Considérant les conditions climatiques actuelles,

Par ces motifs,

Donne son accord et précise qu'en cas de fermeture du terrain par arrêté municipal et d'impossibilité du club des MUREAUX OFC de proposer un terrain de repli le match sera automatiquement inversé sur les installations du PARIS ST GERMAIN FC sur le créneau habituel de leur rencontre à domicile (16h00 au stade G. Lefèvre).

CHAMPIONNAT REGIONAL U18F**Régional 2****Poule A****U.S.O. ATHIS MONS – 560815**

Rappel :

L'équipe de l'USO ATHIS MONS doit proposer un terrain de repli neutre situé en dehors de la ville de ATHIS MONS pour les 3 rencontres ci-dessous :

Liste des matchs concernées :

28223724 ATHIS MONS USO 1 / JOINVILLE RC 1 du 18/01/2025

28223731 ATHIS MONS USO 1 / BONDY AS 1 du 08/02/2025

28223742 ATHIS MONS USO 1 / TORCY PVM US 1 du 15/03/2025

Poule B**28223910 CERGY PONTOISE FC 1 / PARIS ST GERMAIN FC 2 du 08/02/2025**

Demande de PARIS ST GERMAIN Fc pour reporter le match au samedi 15/02/2025.

Accord de la Commission sous réserve :

- Que les 2 clubs n'aient pas de match en retard à cette date
- De l'accord de CERGY PONTOISE FC à transmettre au plus tard le mardi 04/02/2025.

CLICLOIS UF - 550137

Rappel :

Le club de l'UF CLICHOIS doit proposer un terrain de repli neutre situé en dehors de la ville de CLICHY-SOUS-BOIS pour les 2 matchs ci-dessous :

29521690 CLICHOIS UF 1 / DAMMARTIN CS 1 du 18/01/2025

29521697 CLICHOIS UF 1 / ST MARD 1 du 08/02/2025

La Commission invite le club de CLICHOIS UF à lui transmettre le nom de son terrain de repli (accompagné de l'attestation de mise à disposition par le propriétaire pour les 2 rencontres ci-dessous)

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF U15F**Tour n°2****30060426 FLEURY 91 FC 2 / VINCENNES CO 1 du 11/01/2025**

Courriel du FC FLEURY 91 informant ne pouvoir recevoir ce match sur ses installations.

Courriel du CO VINCENNES indiquant la possibilité d'inversion.

La Commission fixe cette rencontre le samedi 11 janvier 2025 à 15h30, sur le terrain n°2 du stade Léo Lagrange à VINCENNES.

CHAMPIONNAT REGIONAL U15F

Régional 3

Poule A

29525761 FLEURY 91 FC 2 / ENT. GRETZ OZOIR du 18/01/2025

Demande de l'ENT. GRETZ OZOIR pour reporter le match au 01/02/2025 (motif : majorité des joueuses en classe de neige avec leur école).

La Commission émet un avis défavorable à cette demande ; le motif n'étant pas recevable.

Poule B

29526341 VAL DE FRANCE 1 / VAL D'EUROPE FC 1 du 25/01/2025

Arrêté municipal de la Ville indiquant l'impraticabilité du terrain du 06 au 31 janvier 2025.

La Commission demande à VAL DE France de proposer un terrain de repli.

Poule E

Courriel de BAILLY NOISY STANDARD – 526858

La Commission prend note de la demande du club pour jouer toutes ses rencontres à domicile à 18h00 à partir du 25/01/2025.

Elle rappelle au club les dispositions de l'article 6.2 du règlement du championnat régional U15F de la LPIFF :

*6.2 - Les rencontres ont lieu le samedi après-midi suivant le calendrier établi par la L.P.I.F.F.. Lors des engagements, un club peut demander à fixer le coup d'envoi de ses rencontres à domicile **entre 14h00 et 17h30.***

Par conséquent, elle fixe le coup d'envoi à 17h30 et précise que les rencontres pourront se dérouler à 18h00 avec l'accord de leur adversaire pour chaque match concerné (demande à formuler via Foot clubs).

Poule G

29528910 EVRY FC 1 / VILLEJUIF US 1 du 30/11/2024

Dernier rappel :

Suite à la réception d'informations contradictoires de la part des 2 clubs, la Commission reste en attente d'un retour des 2 clubs sur la tenue ou non de cette rencontre.

29528928 THIAIS FFC 2 / EVRY FC 1 du 14/12/2024

La Commission,

Pris connaissance du courriel de THIAIS FFC du 07/01/2025 répondant à une demande de feuille de match manquante pour ce match et précisant que cette rencontre ne s'est pas déroulée le 14/12/2024 suite à un accord des 2 clubs pour un report au 11/01/2025,

Considérant après vérification qu'une demande de report a bien été formulée par EVRY FC pour reporter le match au 11/01/2025 (motif : joueuses en voyage scolaire) – acceptée par THIAIS FFC,

Considérant que cette demande a été formulée la veille du match en dehors des horaires d'ouverture de la LPIFF,

Rappelant que les demandes de report doivent être formulées dans des délais raisonnables afin qu'elles puissent être étudiées et traitées,

Considérant que cette demande de report n'a donc pas pu être traitée et que ce match est donc resté à l'affiche à la date du 14/12/2024,

Considérant que les 2 clubs ont pris la décision de reporter ce match sans l'aval de la Ligue, organisateur de la compétition, ce qui engage leur responsabilité dans le non-déroulement du match,

Par ces motifs,

Donne match perdu par forfait aux 2 équipes.